

• (1450)

C'est une mince consolation, toutefois, compte tenu de ce qu'on nous demande de faire. Le projet de loi a été présenté à la Chambre des communes le 17 février. L'étape de la deuxième lecture a débuté le lendemain et s'est terminée un peu plus d'un mois plus tard, soit le 24 mars. On nous demande à nous, sénateurs, de faire tout cela en quelques jours; on ne nous accorde même pas une semaine, ce qui est déraisonnable en soi.

Ce qui importe beaucoup plus, toutefois, c'est qu'on a à nouveau recours à la clôture. J'avais espéré que mon collègue change complètement d'avis compte tenu de la conférence à laquelle lui et moi avons assisté hier matin en compagnie des membres de notre Division des comités. Le conférencier d'honneur, le professeur Jackson, a présenté un exposé puissant sur la question de la clôture et il a fait remarquer que, depuis 1988, le gouvernement actuel a eu recours à la clôture plus souvent qu'on y a eu recours avant lui, depuis les débuts de la Confédération.

Le sénateur Perrault: Tous gouvernements confondus.

Le sénateur Frith: Depuis 1988?

Le sénateur Molgat: Il a dit 1988. Nous aurons le compte rendu de son allocation dans quelques jours, mais c'est ce que j'en ai retenu. Mon collègue, qui était assis juste à côté de moi, a pu entendre ce même discours. Il aurait dû comprendre l'affront que constitue pour le régime parlementaire le recours constant à la clôture. C'est contraire à la tradition parlementaire, à toute l'idée voulant qu'on ait le temps de débattre. . .

Le sénateur Perrault: Pour citer John Diefenbaker.

Le sénateur Molgat: ... le temps de réfléchir à la question et très souvent, le temps de changer d'avis.

Les sénateurs présents qui ont écouté ce que le sénateur Thériault avait à dire hier soir savent qu'il y a de bonnes raisons de changer d'avis. Il a précisé très clairement les répercussions qu'aurait ce projet de loi sur les gens les plus pauvres de notre société. Le débat permet la participation d'un plus grand nombre de personnes et donne également la chance à ceux qui écoutent le débat de réfléchir davantage à la question. Mais cela ne peut se faire du jour au lendemain lorsqu'on est soumis à d'énormes pressions. C'est ce qui est répréhensible dans cette motion de clôture. Elle empêche simplement l'échange voulu d'idées entre les parlementaires, et pas nécessairement entre les membres de camps adverses dans tous les cas mais au sein de tout le groupe. L'application de la clôture limite cela.

Le sénateur Murray: Pourquoi n'avez-vous pas formulé une autre proposition alors?

Le sénateur Molgat: Vous n'observez pas les principes du Parlement. C'est répréhensible dans la mesure qui est prise en l'occurrence et dans l'abus que le gouvernement fait constamment de la clôture. Il est inutile de faire adopter des mesures législatives à ce rythme.

Le sénateur Murray: Formulez une proposition.

Le sénateur Molgat: La Chambre des communes était prête à prendre un mois complet. Il est vrai qu'on a eu recours à la clôture à l'autre endroit également, ce qui est répréhensible, mais au moins nos collègues de la Chambre des communes ont eu un mois. Or, on nous donne moins d'une semaine. Ce n'est pas la bonne façon de procéder. Je m'oppose au recours à la clôture une fois de plus.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai en main l'avis de motion initial présenté par le sénateur Lynch-Staunton et il est question de six heures. Or, dans les documents, aujourd'hui on parle de huit heures et c'est ce que j'ai lu. Je pense qu'il s'agit là d'une erreur typographique.

Le sénateur Molgat: C'est mon honorable collègue qui est l'auteur de la motion. Que veut-il?

Le sénateur Lynch-Staunton: Votre Honneur a l'original en main. Il s'agit, de toute évidence d'une erreur typographique ou d'impression et je propose qu'elle soit corrigée en conséquence et que nous nous penchions sur la motion initiale dans laquelle il est question de six heures.

Son Honneur le Président: Dois-je lire la motion?

Le sénateur Molgat: Suffit! Cette motion est déjà bien assez difficile à accepter comme cela.

Son Honneur le Président: Vous plaî-t-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Le sénateur Molgat: Avec dissidence.

Le sénateur Frith: Avec dissidence.

(La motion est adoptée avec dissidence.)

DEUXIÈME LECTURE

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Bolduc, appuyée par l'honorable sénateur Meighen, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques .

[Français]

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, je voudrais céder ma place au sénateur Graham, qui est plus pressé que moi, mais à la condition, bien sûr, que je réserve mon droit de parole!

[Traduction]

L'honorable B. Alastair Graham: Honorables sénateurs, le regretté Bruce Hutchison a déjà écrit que les Canadiens ne s'étaient jamais fourvoyés face à des solutions clairement définies et que, peu importe ce dont il peut manquer, le pays est riche en gros bon sens. Les Canadiens manifestent ce gros bon sens depuis quelques mois, tandis que le gouvernement exécute encore un numéro d'illusionnisme dans le théâtre de l'absurde. Même si les cris hystériques des principaux acteurs continuent de résonner dans les lieux, il est évident que la plupart des spectateurs sont partis à l'entracte.